

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 12 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 du mois de juillet à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 8 juillet 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints, Jean Pierre BUERBA, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean-Philippe DELARUE, Kate MARIE, Jean Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Nadine DESMARAIS procuration à Jean-Pierre BUERBA
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 juin 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **20 juin 2024** est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE SUITE 2024

(52-2024)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité de poursuivre la réalisation de travaux de réfection de voirie. Les travaux d'enfouissement de lignes se terminant au niveau de l'impasse St Jacques, il convient de refaire un enrobé à chaud.

Pour ce faire, l'entreprise SBTP propose de mettre en œuvre ces travaux pour un montant de 28 466€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise Monsieur le Maire :

- A signer le devis de l'entreprise SBTP pour le montant de 28 466€ HT.
- A signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau